

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DE SIMANDRES

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de mai, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD, son Maire.

Date de convocation : 05 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Mesdames Frédérique **LEPERS**, Isabelle **LUIZET**, Nathalie **PANSIOT**, Clotilde **GERARDIN**, Messieurs Michel **BOULUD**, Maurice **BLANC**, Thierry **GAT**, Pierre-Emmanuel **PAIRE**, Yves **CASTIN**, Patrick **HARZEL**, Stéphane **BOREL**.

Absents : Madame Anne-Sophie **VERDIEL**, Monsieur Michel **COLOVRAY**.

Secrétaire : Madame Frédérique **LEPERS**.

Pouvoirs : Monsieur **COLOVRAY** a donné pouvoir à Monsieur **BOULUD**.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'enregistrer les débats du Conseil Municipal afin de pouvoir établir un procès-verbal fidèle aux discussions.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune question. Il est approuvé à l'unanimité des élus votants.

Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique de l'école

Madame Nathalie **PANSIOT**, Adjointe aux Finances, rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 février 2023, il a été voté une subvention pour la rénovation énergétique de l'école au titre de la DETR 2023.

Il s'avère finalement que ce projet entre dans le cadre de la subvention « Fonds Vert » du Ministère de la Transition écologique et non pas dans le cadre de la « DETR ».

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération sans incidence financière sur le projet, dont le coût prévisionnel est estimé à 481 933.67 € HT, soit 578 320,40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financier	Montant HT de l'opération	Montant plafonné	Subventions sollicitées	Taux
Etat – Fonds Vert	481 933.67 €	475 000.00 €	215 546.94 €	44.73%
Conseil Régional			170 000.00 €	35.27%
Sous-total			385 546.94 €	
Autofinancement			96 386.73 €	20%
Coût HT			481 933.67 €	

Madame Nathalie **PANSIOT** propose d'approuver la réalisation du projet, le plan de financement et d'autoriser le Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre du « Fonds Vert ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation et le plan de financement du projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 215 546,94 € à l'Etat au titre du « Fonds Vert ».

Demande de subvention à la Région dans le cadre du « Contrat Région » pour la rénovation énergétique de l'école

Madame Nathalie **PANSIOT**, Adjointe aux Finances, présente aux membres du conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école communale, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis et d'un estimatif au stade études à 481 933.67 € HT, soit 578 320,40 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Financier	Montant HT de l'opération	Montant plafonné	Subventions sollicitées	Taux
Etat – Fonds Vert	481 933.67 €	475 000.00 €	215 546.94 €	44.73%
Conseil Régional			170 000.00 €	35.27%
Sous-total			385 546.94 €	
Autofinancement			96 386.73 €	20%
Coût HT			481 933.67 €	

Madame Nathalie **PANSIOT** propose d'approuver la réalisation du projet, le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région au titre du Contrat Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation et le plan de financement du projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 170 000 € au Conseil Régional au titre du « Contrat Région ».

Demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour la modernisation du système de chauffage des bâtiments communaux

Madame Nathalie **PANSIOT** informe le Conseil Municipal que le Département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projets dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter une subvention pour la modernisation du système de chauffage des bâtiments communaux.

Ce projet correspond à la suppression des anciens radiateurs électriques au rez-de-chaussée de la mairie et en salle du Savoir, à la mise en place d'une climatisation réversible en salle des Pioupious, ainsi qu'à la réalisation d'un sas pour éviter les déperditions de chaleur à l'accueil de la mairie.

Le coût de l'opération est estimé à 28 293 € HT.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes, soit 14 146 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 14 146 € au Département du Rhône et à signer tout document s'y rapportant.

Demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour la fourniture et la mise en place d'une main courante, de 3 portillons et de poteaux de buts sur le terrain d'honneur du stade de football

Madame Nathalie **PANSIOT** informe le conseil municipal que le département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projets dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter une subvention pour la fourniture et la mise en place d'une main courante, de 3 portillons et de poteaux de buts sur le terrain d'honneur du stade de football.

Monsieur Stéphane **BOREL** s'interroge : pourquoi 3 portillons ?

Monsieur Maurice **BLANC** explique qu'il doit y avoir 1 petit portillon de chaque côté du stade pour permettre aux joueurs d'aller chercher les balles qui sont envoyées hors du terrain et qu'un 3^{ème} portillon plus large est nécessaire pour l'entretien du stade, les tondeuses utilisées pour tondre le gazon ne pouvant pas passer par les portillons latéraux.

A la demande de Monsieur Stéphane **BOREL**, Monsieur Maurice **BLANC** confirme que les mains courantes sont grillagées.

Le coût de l'opération est estimé à 37 486 € HT.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter le Département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes, soit 18 743 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 18 743 € au Département du Rhône et à signer tout document s'y rapportant.

Demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour l'étanchéité de la toiture de l'école communale

Madame Nathalie **PANSIOT** informe le conseil municipal que le département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projets dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter une subvention pour les travaux d'étanchéité de la toiture de l'école communale. Il s'agit de remplacer les éléments de zinguerie du toit de l'école

Le coût de l'opération est estimé à 32 319 € HT.

Monsieur Patrick **HARZEL** demande quel est le phasage avec le projet de rénovation énergétique de l'école ?

Madame Nathalie **PANSIOT** explique que la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique de l'école est en cours. Les éléments souhaités dans le cadre de cette consultation ont été transmis. Les entreprises concourant à la consultation devront nous confirmer qu'il n'y a pas de point de redondance ou nous alerter s'il devait y avoir redondance entre les travaux prévus par la maîtrise d'œuvre et les travaux d'étanchéité programmés.

Les réponses à la consultation sont attendues pour la fin de cette semaine. Des ajustements seront faits si nécessaire.

Quoiqu'il en soit la demande de subvention pour les travaux d'étanchéité est justifiée, sachant que l'isolation thermique de la toiture doit être réalisée par l'intérieur.

Monsieur Stéphane **BOREL** demande s'il y a une membrane sous les tuiles. Madame Nathalie **PANSIOT** répond que non.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes, soit 16 159 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 16 159 € au Département du Rhône et à signer tout document s'y rapportant.

Demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour le réseau et le câblage fibre des bâtiments communaux

Madame Nathalie **PANSIOT** informe le Conseil Municipal que le Département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projet dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter une subvention pour les travaux de réseau et câblage de la fibre dans les bâtiments communaux.

Tous les bâtiments communaux sont concernés. La fibre arrive à la mairie. A partir de là, il faut alimenter les autres bâtiments : pôle enfance, salles, bibliothèque et école.

Grâce à cette installation, les commandes des chauffages et des caméras de vidéo-surveillance (sauf celles du stade dont les vidéos sont rapatriées par le système hertzien) pourront être pilotées à partir de la mairie.

Le coût de l'opération est estimé à 39 954 € HT.

Madame Nathalie **PANSIOT** propose de solliciter le Département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 19 976 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 19 976 € au Département du Rhône et à signer tout document s'y rapportant.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon du 13 mars 2023

Monsieur le **Maire** présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, réunie le 13 mars 2023 pour évaluer le montant des charges transférées de la Commune de Sérézin-du-Rhône à la CCPO, dans le cadre du transfert de la compétence Information Jeunesse au 1^{er} septembre 2022.

La CLETC a fixé à 46 036 € le montant du transfert des charges de Sérézin-du-Rhône à la CCPO. Ce montant représente la moyenne des charges annuelles des 3 dernières années précédant le transfert de compétence.

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2020-83 du conseil communautaire du 20 juillet 2020 relative à la création d'une CLETC ;

Vu le rapport de la CLETC du 13 mars 2023 relatif aux charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence information jeunesse à la CCPO, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la compétence information jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant qu'il appartient à la CLETC de se réunir dans un délai de 9 mois afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre d'un transfert de compétence ;

Considérant que la CLETC s'est réuni le 13 mars 2023 ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de la CCPO de se prononcer sur le rapport de la CLETC ;

Monsieur le **Maire** propose d'adopter le rapport de la CLETC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon du 13 mars 2023.

Demande de subvention de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de Simandres

Madame Frédérique **LEPERS**, Adjointe à la vie scolaire, rappelle que chaque fin d'année l'école organise un voyage ou des sorties scolaires.

Afin de pouvoir organiser et réserver le transport et l'hébergement liés au voyage scolaire de l'année 2023 - 2024, la coopérative scolaire demande le versement d'une subvention.

Madame Frédérique **LEPERS** propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'OCCE de l'école de Simandres une subvention d'un montant 2 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'OCCE de l'école de Simandres une subvention d'un montant 2 100 €.

Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs titulaires d'un diplôme paramédical mais non diplômés du BAFA

Madame Frédérique **LEPERS** expose les difficultés récurrentes de recrutement d'animateurs de centre de loisirs, difficultés encore accrues depuis la crise COVID, notamment par le manque de formations BAFA pendant cette période.

Par ailleurs, certains jeunes diplômés de professions paramédicales non diplômés du BAFA souhaitent effectuer au moins une saison d'animation en accueil de loisirs à Simandres mais le niveau de la rémunération pour les non diplômés BAFA représente un frein à leur engagement.

En effet, à Simandres, le montant de la rémunération des animateurs non diplômés du BAFA est fixé à la moitié de celui fixé pour les animateurs diplômés du BAFA. Un moniteur non diplômé du BAFA perçoit une rémunération égale à la moitié du SMIC sur une base horaire de 9 heures par jour.

L'ALSH de la commune n'ayant pas d'assistant sanitaire, la présence d'un animateur possédant des connaissances en santé - soins et prévention - au sein de l'équipe pourrait constituer un atout.

Madame Frédérique **LEPERS** propose de revaloriser la rémunération des animateurs non diplômés du BAFA mais titulaires d'un des diplômes suivants, et de la porter au niveau de la rémunération des animateurs titulaires du BAFA.

Les diplômes visés sont :

- le Diplôme d'Etat d'Infirmier,
- le Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute,
- le Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute,
- le Diplôme d'Etat de Pédicure-podologue,
- le Diplôme d'Etat de Psychomotricien,
- Le Diplôme d'Ostéopathe,
- le Diplôme de Chiropracteur,
- le Diplôme d'Etat de Puéricultrice,
- le Certificat de Capacité d'Orthophoniste,
- le Certificat de Capacité d'Orthoptiste

Monsieur Patrick **HARZEL** objecte que les ostéopathes et chiropracteurs ne sont pas des professionnels paramédicaux, que leurs diplômes ne sont pas des Diplômes d'Etat français, que ce sont des diplômes d'écoles privées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération des animateurs non diplômés du BAFA mais titulaires d'un diplôme paramédical au niveau de la rémunération des animateurs titulaires du BAFA, soit sur la base du SMIC horaire à raison de 9 heures par jour.

Les diplômes concernés sont :

- le Diplôme d'Etat d'Infirmier,
- le Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute,
- le Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute,
- le Diplôme d'Etat de Pédicure-podologue,
- le Diplôme d'Etat de Psychomotricien,
- le Diplôme d'Etat de Puéricultrice,
- le Certificat de Capacité d'Orthophoniste,
- le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Décisions du Maire :

- Contrat d'entretien 2023 – 2024 pour le chauffage de l'Eglise

Vu le code des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2000-25 du 28 mai 2020 donnant délégation au Maire ;

Considérant la nécessité d'entretien du chauffage de l'Eglise de Simandres ;

Il a été décidé :

- D'accepter la proposition de la SARL CELESTE sise 4 rue de Falaise à Saint-Fons, pour un montant annuel de 337,00€ HT. Les pièces détachées défectueuses seront facturées en supplément.
 - D'autoriser Monsieur le Maire a signé le contrat prenant effet le 5 avril 2023 pour une durée du un an
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 au chapitre 011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° 2023/18

Nomenclature
7 / 7.5 / 7.5.1

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Séance du 10 mai 2023
 L’an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 5 mai 2023
 Date d’affichage : 5 mai 2023

Présents : Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

Absent : Madame Anne-Sophie VERDIEL

Pouvoir : Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »
RENOVATION ENERGETIQUE DE L’ECOLE MUNICIPALE

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux Finances, rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 février 2023, il a été voté une subvention pour la rénovation énergétique de l’école au titre de la DETR 2023. Il s’avère finalement que ce projet entre dans le cadre de la subvention « Fonds Vert » du Ministère de la Transition écologique et non pas dans le cadre de la « DETR ».

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération sans incidence financière sur le projet, dont le coût prévisionnel est estimé à **481 933.67 € HT**, soit **578 320,40 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financier	Montant HT de l'opération	Montant plafonné	Subventions sollicitées	Taux
Etat – Fonds Vert	481 933.67 €	475 000.00 €	215 546.94 €	44.73%
Conseil Régional			170 000.00 €	35.27%
Sous-total			385 546.94 €	
Autofinancement			96 386.73 €	20%
Coût HT			481 933.67 €	

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l’unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 481 933.67 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat à hauteur de 215 546.94 € au titre du Fonds Vert.

Le Maire
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Frédérique LEPERS



Affiché le 11 mai 2023
 Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/19	Nomenclature 7 / 7.5 / 7.5.1
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 5 mai 2023
 Date d'affichage : 5 mai 2023

Présents : Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT
 Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

Absent : Madame Anne-Sophie VERDIEL

Pouvoirs : Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU « CONTRAT REGION »
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MUNICIPALE

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux Finances, présente aux membres du conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école communale, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis et d'un estimatif au stade études à **481 933.67 € HT**, soit **578 320,40 € TTC**.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financier	Montant HT de l'opération	Montant plafonné	Subventions sollicitées	Taux
Etat – Fonds Vert	481 933.67 €	475 000.00 €	215 546.94 €	44.73%
Conseil Régional			170 000.00 €	35.27%
Sous-total			385 546.94 €	
Autofinancement			96 386.73 €	20%
Coût HT			481 933.67 €	

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 481 933.67 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de la Région à hauteur de 170 000 € au titre du Contrat Région.

Le Maire
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Frédérique LEPERS



Affiché le 11 mai 2023
 Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération
N° 2023/20**

**Nomenclature
7 / 7.5 / 7.5.1**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Présents : Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

Absent : Madame Anne-Sophie VERDIEL

Pouvoirs : Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2023
MODERNISATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame Nathalie PANSIOT informe le conseil municipal que le département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projets dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter une subvention pour la modernisation du système de chauffage des bâtiments communaux.

Le coût de l'opération est estimé à 28 293 € HT.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 14 146 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2023 du Département du Rhône,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS





Affiché le 11 mai 2023

Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° 2023/21Nomenclature
7 / 7.5 / 7.5.1

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Présents : Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

Absent : Madame Anne-Sophie VERDIEL

Pouvoirs : Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2023
FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE MAIN COURANTE, DE 3 PORTILLONS ET DE POTEAUX DE BUTS
SUR LE TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DE FOOTBALL

Madame Nathalie PANSIOT informe le conseil municipal que le département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projets dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter une subvention pour la fourniture et la mise en place d'une main courante, de 3 portillons et de poteaux de buts sur le terrain d'honneur du stade de foot.

Le coût de l'opération est estimé à 37 486 € HT.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 18 743 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2023 du Département du Rhône,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS





Affiché le 11 mai 2023

Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/22	Nomenclature 7 / 7.5 / 7.5.1
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 5 mai 2023
 Date d'affichage : 5 mai 2023

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL
- Absent :** Madame Anne-Sophie VERDIEL
- Pouvoirs :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2023
ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'ECOLE COMMUNALE

Madame Nathalie PANSIOT informe le conseil municipal que le département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projets dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter une subvention pour les travaux d'étanchéité de la toiture de l'école communale.

Le coût de l'opération est estimé à 32 319 € HT.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 16 159 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2023 du Département du Rhône,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Frédérique LEPERS





Affiché le 11 mai 2023
 Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/23	Nomenclature 7 / 7.5 / 7.5.1
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Date de convocation : 5 mai 2023
 Date d'affichage : 5 mai 2023

Séance du 10 mai 2023
 L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL
- Absent :** Madame Anne-Sophie VERDIEL
- Pouvoirs :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2023 RESEAU ET CABLAGE FIBRE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame Nathalie PANSIOT informe le conseil municipal que le département du Rhône renouvelle cette année la procédure d'appel à projet dans le cadre de sa politique de soutien aux communes.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter une subvention pour les travaux de réseau et câblage de la fibre dans les bâtiments communaux.

Le coût de l'opération est estimé à 39 954 € HT.

Madame Nathalie PANSIOT propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 19 976 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2023 du Département du Rhône
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Maire
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Frédérique LEPERS





Affiché le 11 mai 2023
 Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/24	Nomenclature 5 / 5.7 / 5.7.5
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Séance du 10 mai 2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 5 mai 2023
 Date d’affichage : 5 mai 2023

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL
- Absent :** Madame Anne-Sophie VERDIEL
- Pouvoirs :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 13 MARS 2023

Vu l’article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2020-83 du conseil communautaire du 20 juillet 2020 relative à la création d’une CLETC ;

Vu le rapport de la CLETC du 13 mars 2023 relatif aux charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence information jeunesse à la CCPO, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la compétence information jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de l’Ozon au 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant qu’il appartient à la CLETC de se réunir dans un délai de 9 mois afin d’évaluer les charges transférées dans le cadre d’un transfert de compétence ;

Considérant que la CLETC s’est réuni le 13 mars 2023 ;

Considérant qu’il appartient à chaque commune membre de la CCPO de se prononcer sur le rapport de la CLETC ;

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal à l’unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la CLETC annexé à la présente délibération

Le Maire
 Michel BOULUD




Le secrétaire de séance
 Frédérique LEPERS



Affiché le 11 mai 2023
 Transmis en Préfecture le 11 mai 2023



Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération
N° 2023/25**

**Nomenclature
7 / 7.5 / 7.5.3**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Présents : Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

Absent : Madame Anne-Sophie VERDIEL

Pouvoirs : Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

SUBVENTION A L'OCCE DE SIMANDRES (Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Madame Frédérique LEPERS, Adjointe à la vie scolaire, rappelle que chaque fin d'année l'école organise un voyage scolaire.

Afin de pouvoir organiser et réserver le transport et l'hébergement, la coopérative scolaire demande le versement d'une subvention.

Madame Frédérique LEPERS propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'OCCE de l'école d'un montant 2 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention de 2 100 € à l'OCCE de l'école.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la commune.

Le Maire
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS



Affiché le 11 mai 2023

Transmis en Préfecture le 11 mai 2023

Commune de SIMANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° 2023/26Nomenclature
4 / 4.2 / 4.2.2

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	11	12

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage : 5 mai 2023

Présents : Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL, Stéphane BOREL

Absent : Madame Anne-Sophie VERDIEL

Pouvoirs : Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

Secrétaire : Madame Frédérique LEPERS

**REMUNERATION DES ANIMATEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS TITULAIRES D'UN DIPLOME
PARAMEDICAL MAIS NON DIPLOME BAFA**

Madame Frédérique LEPERS rappelle aux membres du Conseil Municipal que la rémunération du personnel vacataire de l'accueil de loisirs a été fixée par délibération n°2008-3 du 29 janvier 2008, puis modifiée par délibération n°2014-38 du 10 juin 2014.

Depuis le 10 juin 2014, la rémunération des animateurs de l'ALSH de Simandres titulaires du BAFA correspond au taux du SMIC + 10% au titre de l'indemnité des congés payés, soit 5 SMIC horaires pour une vacation d'une demi-journée et 9 SMIC horaires pour une vacation d'une journée complète.

Pour un animateur non titulaire du BAFA, la vacation horaire correspond à 50% de la vacation d'un animateur titulaire du BAFA + 10% au titre de l'indemnité de congés payés.

Les taux des vacations sont indexés automatiquement sur les variations du SMIC sans qu'il soit nécessaire de présenter une nouvelle délibération.

Certains jeunes diplômés de professions paramédicales non diplômés du BAFA sont disposés à effectuer au moins une saison d'animation en accueil de loisirs mais le montant de la rémunération pour les non diplômés du BAFA représente un frein à leur engagement.

Compte tenu des difficultés de recrutement d'animateurs de centre de loisirs qui se sont accrues depuis la crise COVID, notamment par le manque de formations BAFA pendant cette période,

Compte tenu de l'atout que représente pour l'équipe la présence d'un animateur possédant des connaissances en soins et santé, L'ALSH de Simandres n'ayant pas d'assistant sanitaire en son sein,

Madame Frédérique LEPERS propose de revaloriser la rémunération des animateurs non diplômés du BAFA mais titulaires d'un des diplômes paramédicaux suivants, et de la porter au niveau de la rémunération des animateurs titulaires du BAFA.

Les diplômes visés sont :

- le Diplôme d'Etat d'Infirmier,
- le Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute,
- le Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute,
- le Diplôme d'Etat de Pédicure-podologue,
- le Diplôme d'Etat de Psychomotricien,
- le Diplôme d'Etat de Puéricultrice,
- le Certificat de Capacité d'Orthophoniste,
- le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** de revaloriser la rémunération des animateurs non diplômé BAFA mais titulaire d'un diplôme paramédical
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, chapitre 012

Le Maire
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Frédérique LEPERS





Affiché le 11 mai 2023

Transmis en Préfecture le 11 mai 2023